La Dépêche de l'Aube

www.ladepechedelaube.org

Hebdomadaire de la fédération de l'Aube du Parti Communiste Français N°1837 du 6 décembre 2024 - Prix : 1,20 €

Palestine

LE PCF ET L'OLP LANCENT UNE CAMPAGNE COMMUNE !

Alors que la guerre à Gaza fait rage depuis plus d'un an et que plus de 50 000 Palestiniens ont perdu la vie, la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien du 29 novembre dernier résonnait particulièrement.

PAR CAMILLE LAINÉ

La situation est toujours critique

Cette journée de solidarité prend plus que jamais son sens dans la période. La situation est toujours critique à Gaza, les bombardements continuent et les aides humanitaires diminuent, pas par manque de solidarité mais suite au blocage d'Israël et *« blocage »* est un faible mot puisque l'ONG World Central Kitchen a annoncé la suspension de ses activités à Gaza suite à la mort de 3 de ses salariés dans un bombardement israélien.

Israël a assumé avoir ciblé le véhicule de l'organisation pour *« éliminer »* une des personnes à l'intérieur qui *« aurait participé »* aux attentats du 7 octobre.

Ce n'est pas la première fois que Benyamin Netanyahou accuse des organisations humanitaires d'employer des terroristes. Pourtant, une enquête indépendante demandée par le secrétaire général de l'ONU, a conclu qu'il n'y avait aucune preuve pour étayer ces graves accusations.

Le but étant de stopper l'aide aux Palestiniens y compris d'organiser la famine, ce qui lui est d'ailleurs reproché dans les mandats d'arrêt de la Cour de justice internationale puisqu'organiser volontairement une famine est considéré comme un crime de guerre.

Parallèlement même si un cessez-le-feu a été signé avec le Liban, Israël continue d'y bombarder. Neuf personnes ont été tuées lundi 2 décembre dans des frappes israéliennes sur des villages du sud du Liban. Netanyahou accuse évidemment le Hezbollah d'avoir commencé. Mais Israël avait déjà frappé le pays du Cèdre dès la semaine dernière, deux jours après l'annonce de la trêve.

Communiqué commun du PCF et de l'OLP

C'est dans ce contexte d'urgence que le Parti communiste français (PCF) et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) annoncent, dans un communiqué commun, une campagne à l'échelle européenne et française pour l'application des résolutions de l'Onu, de la CPI et d'un cessez-le-feu.

Les deux organisations exigent en application des résolutions de l'ONU :

- Un cessez-le-feu immédiat et permanent pour l'ensemble de la région,
- La mise en jugement des criminels de guerre en application de l'arrêt de la CPI,
- La protection du peuple palestinien contre les attaques de l'armée et des colons israéliens,
- La reconnaissance par la France et l'Union Européenne de l'État de Palestine sur la base des frontières de 1967 avec Jérusalem-est pour capitale,
- La libération des prisonniers politiques palestiniens et des otages israéliens,
- Le démantèlement de toutes les colonies israéliennes et la fin de l'occupation,
- La levée du blocus de Gaza,
- L'exercice du droit au retour des réfugiés,

Elles demandent à l'UE et à la France de condamner les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité commis par le gouvernement israélien. Elles doivent faire appliquer les arrêts de la CPI. Elles appellent à la suspension de l'accord de libre-échange UE-Israël tant que l'État d'Israël ne se plie pas au droit international, et à la fin immédiate de toute livraison d'armes, de matériel militaire et de la coopération militaire entre les pays européens et l'État d'Israël.

Cette déclaration commune inédite est un énorme point d'appui pour la solidarité envers le peuple Palestinien. Les communistes ont toujours été des acteurs essentiels dans le combat pour la paix et pour la liberté du peuple palestinien, ce combat fait partie de leur ADN. Mais il ne s'est jamais agi de parler à la place des Palestinien, mais bien de porter leurs revendications. D'où l'importance aujourd'hui de ce travail commun.

Romilly-sur-Seine

COQ SPORTIF : LA MOBILISATION SE LANCE

Il y a quelques jours le placement en redressement judiciaire du Coq Sportif a été annoncé. Cette annonce a été un choc au niveau national mais aussi dans l'Aube, le siège social historique de l'entreprise étant basé à Romilly-sur-Seine.

PAR LDA

La mise en redressement judiciaire du Coq Sportif, une entreprise emblématique, est un coup dur, non seulement pour ses 363 salariés, dont 147 à Romilly, et leurs familles, mais aussi pour notre territoire dans son ensemble. Cette crise n'est pas qu'une question d'équilibre financier : c'est un signal d'alarme sur l'état de notre industrie et sur l'avenir de la production locale.

Pour rappel, Adidas avait fait main basse sur le Coq Sportif dans les années 70 et avait délocalisé la production en Asie pour finir par licencier tous les salariés en 1988. En 2015, le Coq a été racheté par le groupe AIRESIS, fonds de pensions suisse coté à la bourse de Genève qui a choisi de le relancer en France dans sa ville historique. Ce nouveau groupe a bénéficié de nombreuses aides publiques, pour une gestion qui pose un grand nombre de questions, nous y reviendrons.

L'annonce du redressement judiciaire a été un choc pour beaucoup de monde puisque la marque a en effet équipé les athlètes du monde entier durant les JO de cet été, mais visiblement cela n'a pas suffi à endiguer les problèmes financiers puisque les ventes n'auraient augmenté que de 30%.

C'est une annonce qui interpelle pour plusieurs raisons, évidemment sur le plan social puisque de nombreux salariés risquent de perdre leur emploi, mais également au niveau financier.

En effet, l'État a engagé 12,5 millions d'euros et la commune et la Communauté de commune garantissent 2 millions d'euros d'emprunts. Cela devrait nécessiter des engagements, des garanties et du contrôle.

Fethi Cheikh, élu communiste au Conseil communautaire des Portes de Romilly-sur-Seine, a fait une intervention lors de la dernière réunion de l'instance avec les propositions suivantes :

1. Demander au Préfet de l'Aube l'organisation d'une table ronde économique et sociale, réunissant toutes les parties prenantes : l'État, les banques, les représentants des salariés, les élus locaux, et les administrateurs judiciaires.

2. Produire une étude d'impact sur l'emploi et le territoire et consulter les propositions des représentants du personnel et des syndicats.

Au-delà de ces mesures immédiates, l'élu a pointé le fait qu'il serait nécessaire de tirer les leçons de cette situation. Comment se fait-il qu'une entreprise qui a bénéficié d'aides publiques et de la garantie d'emprunt de la commune se retrouve aujourd'hui dans une telle impasse ? Puis Fethi Cheikh a également sollicité la réalisation d'un audit sur l'utilisation des fonds publics perçus par cette entreprise. Avec l'argument que les citoyens ont le droit de savoir si cet argent a été utilisé pour sauvegarder l'emploi ou pour alimenter des dividendes.

Syndicalement, la réaction a également été immédiate, l'intersyndicale romillone a organisé une conférence de presse et un rassemblement de soutien aux salariés a eu lieu ce jeudi 5 décembre. La mobilisation ne fait que commencer.

L'HUMEUR

DE GISÈLE MALAVAL

FOURBERIES

JLM est un mal-aimé mais ce n'est pas de sa faute : *« C'est le parti communiste qui a voté qu'il n'y avait plus de Nupes. Vous entendez les gens ? C'est pas moi (sic) qui ai décidé ça ! »* disait-il le 2/12/2023. Un an après, les gens entendent ceci *: « Nous avons compris que (…) le Parti communiste ne veut plus de nous, nous avons compris que la droite du Parti socialiste ne veut plus [de nous] et nous refusons de faire chemin avec des gens qui nous insultent en cours de route »*. Mal-aimé et maltraité en plus ! Il est vrai que cela ne lui ressemble pas du tout d'insulter les autres… *« La comédie qui consiste à venir à chaque élection prendre des circonscriptions et grignoter le programme est terminée »*, a-t-il prévenu. Car, en plus, ces fourbes de partis communiste et socialiste quémandent des circonscriptions qui appartiennent de droit à JLM … Enfin… il apparaît plutôt que les LFI se sont installés dans des circonscriptions déjà acquises à la gauche, sans grand combat à livrer, que les circonscriptions accordées au compte-goutte au PCF étaient pour la plupart ingagnables et qu'il ne fallait surtout pas dans ce programme attaquer le capital puisque les économistes communistes, lors de la réalisation du dit programme, ont été priés de se taire.

JLM propose donc maintenant, dans l'hypothèse d'une présidentielle anticipée, un rassemblement autour de LFI et de son programme. De sa personne aussi, car comme le dit M. Bompard, il est le mieux placé avec *« ses »* 22% à la dernière présidentielle, comme s'il s'agissait d'une épreuve sportive. Un rassemblement, style militaire alors, car JLM veut contrôler ses troupes. Lucie Castets l'a vérifié pour l'élection législative en Isère : hors de l'enrôlement dans LFI, point de salut. Mais pour le PCF, pas question de se lancer dans une présidentielle quand les Français sont en butte aux destructions d'emploi, et à tant de problèmes économiques ; il propose un pacte social assis sur une large majorité populaire pour interdire les licenciements boursiers et redonner des moyens aux collectivités et aux services publics. Le fourbe !

DERNIERE MINUTE

GOUVERNEMENT BARNIER RENVERSÉ !

La motion de censure déposée par le NFP a été adoptée par l'Assemblée nationale avec 331 voix pour, suite à la décision de Michel Barnier d'utiliser le 49.3 afin de passer son projet de budget de la Sécurité sociale en force.

Cette issue n'est pas une grande surprise. C'était même couru d'avance puisque comme l'a dit André Chassaigne, Président du groupe GDR à l'Assemblée nationale, *« ce mépris du peuple ne pouvait plus durer »*.

En effet, Macron, en nommant Barnier a piétiné la démocratie, car les Françaises et Français ont rejeté très clairement sa politique libérale lors des dernières échéances électorales. Alors, faire fi de cette volonté de changement et continuer comme avant n'est pas concevable.

La seule solution pour sortir notre pays de la crise dans laquelle il nous a lui-même mis est de respecter le suffrage universel : donc Macron doit nommer un·e premier·e ministre issu·e de la force arrivée en tête aux dernières législatives : le NFP !

Les forces du Nouveau Front Populaire et l'ensemble des forces de gauche ont la responsabilité de contribuer à une alternative politique qui s'appuie sur les exigences qui grandissent dans le pays en travaillant à la construction des convergences nécessaires avec les salariés et leurs organisations syndicales, le monde associatif et l'ensemble des forces vives du pays.

Le PCF appelle les travailleurs et travailleuses, les étudiants, la jeunesse, les retraités, les élus locaux engagés pour le service public, à agir ensemble, à refuser la dictature des marchés financiers et à construire des rassemblements populaires et majoritaires pour gagner un changement de politique. Il appelle à participer massivement aux prochaines journées d'action syndicales.

Les communistes appellent à la mobilisation pour battre la politique mise en œuvre au sommet de l'État par les forces de droite et d'extrême droite et gagner la mise en place d'un gouvernement capable de répondre aux exigences populaires et de relever les défis qui sont devant nous.

LDA

BREVES

TOUTE HONTE BUE

Il avait mis deux mois pour choisir la perle rare qui serait son premier ministre. Dans une concertation comédie, il lui fallait trouver dans les fonds de tiroir un vieux cheval de retour qui ne mettrait pas en cause ses propres choix politiques, notamment l'impopulaire réforme des retraites. Après une pléthore de noms testés, Macron a choisi un fossile de la politique en la personne de Michel Barnier. Il imaginait que son expérience politique allait lui permettre de trouver une majorité, et ainsi il n'y aurait pas de risque de censure, comme ce serait fatalement le cas avec la candidate du Nouveau Front Populaire, Lucie Castets. Et pourtant, seul le programme du Nouveau Front Populaire était en mesure d'incarner l'espoir attendu par le peuple de France. Macron et Barnier ont tourné le dos à cette espérance. Pire ils ont perdu leur honneur en passant des accords tacites avec l'extrême droite de Marine Le Pen. Ils ont été punis par où ils ont péché.

REPRENDRE NOS BIJOUX DE FAMILLE

Le prix des autoroutes devrait progresser l'an prochain de 0,92%, après avoir grimpé de 3% en 2024 et de 4,75% en 2023. La rentabilité fixée au départ de la concession est largement dépassée. Selon un rapport du Sénat, les autoroutes sont d'une rentabilité hors normes, qui devrait être de 40 milliards d'euros d'ici 2036, date d'échéance de la concession. L'État doit se saisir de l'opportunité qui s'offre à lui par l'expiration des concessions pour reprendre la main sur une manne de plusieurs dizaines de milliards d'euros. La renationalisation des autoroutes devient une évidence, laisser la situation actuelle perdurer serait aller à l'encontre de l'intérêt général.

Louis Michel

L'OEIL DE GLEBE

ANNONCES LÉGALES

DISSOLUTION ANTICIPEE

LA CHALONNIERE
Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social et de liquidation :
54 Avenue de la Libération
10140 VENDEUVRE-SUR-BARSE
530 959 824 RCS TROYES

L'AGE réunie le 31/10/2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur François DUFOUR, demeurant 1 Chemin de Traînel 10300 MACEY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 54 Avenue de la Libération 10140 VENDEUVRE-SUR-BARSE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de TROYES, en annexe au RCS.

Pour avis, le Liquidateur

CUVILLIER MERE ET FILS
Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège : 4 rue de la Libération,
10150 CHARMONT SOUS BARBUISE
Siège de liquidation : 3 rue des Ecoles,
10150 CHARMONT SOUS BARBUISE
890 455 728 RCS TROYES

L'Assemblée Générale réunie le 15/11/2024 au 3 rue des Ecoles 10150 CHARMONT SOUS BARBUISE a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Sophie CUVILLIER, demeurant 3 rue des Ecoles 10150 CHARMONT SOUS BARBUISE, de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de TROYES, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis Le Liquidateur

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à TROYES du 27/11/2024 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée.
Dénomination : SB IMMO
Siège : 4 Rue Pierre Curie 10000 TROYES
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Capital : 1 000 euros.
Objet : Les activités de marchand de biens immobiliers, lotisseur et promoteur immobilier. L'exploitation de toutes activités immobilières, achat, vente, construction par sous-traitance, rénovation, location, gestion, prise à bail, études diverses, suivi de chantier, conseil en montage d'opération, pour son propre compte ou le compte de tiers, et plus généralement l'exploitation directes ou indirectes de toute activité, en rapport avec l'une quelconque de ces branches d'activités.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Présidente : Madame Stéphanie QUEIREL née GILLES demeurant 39 Rue Jules Lebocey 1000 TROYES.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de TROYES.

ECBM FINANCE

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 22/11/2024 à BAR SUR SEINE (10), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : ECBM Finance
Forme : société par actions simplifiée.
Siège social : 30 Faubourg de Bourgogne, 10110 BAR SUR SEINE.
Capital social : 10 000 €.
Durée : 99 ans.
Objet social : La prise de participations dans toutes sociétés ou entreprises quelconques, créées ou à créer, par tous moyens et sous toutes formes, et la gestion de ces participations notamment par voie d'achat, de vente ou d'échange de titres de toutes natures et dans toutes sociétés, l'apport et la gestion de liquidités avec les entreprises filiales, la réalisation de prestations de services dans le domaine de la gestion administrative, technique et de personnel des entreprises filiales, de management, de communication, et de toute autre prestation.
Droit de vote : chaque action donne droit à une voix.
Cessions d'actions : libres seulement entre associés ; les autres sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Présidente : Madame Elise BREMENT, demeurant 4 rue Perdue, 10390 CLEREY.
Directeur Général : Monsieur Clément MAUCLAIR-TROUPLIN, demeurant 4 rue Perdue, 10390 CLEREY.
La société sera immatriculée au RCS de TROYES.

Pour avis, la Présidente

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 22/11/2024 à BAR SUR SEINE (10), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination : BMPV Dev. Forme : société par actions simplifiée. Siège social : 28 Faubourg de Bourgogne, 10110 BAR SUR SEINE.
Capital social : 10 000 €. Durée : 99 ans.
Objet social : La prise de participations dans toutes sociétés ou entreprises quelconques, créées ou à créer, par tous moyens et sous toutes formes, et la gestion de ces participations notamment par voie d'achat, de vente ou d'échange de titres de toutes natures et dans toutes sociétés, l'apport et la gestion de liquidités avec les entreprises filiales, la réalisation de prestations de services dans le domaine de la gestion administrative, technique et de personnel des entreprises filiales, de management, de communication, et de toute autre prestation. Droit de vote : chaque action donne droit à une voix. Cessions d'actions : libres seulement entre associés ; les autres sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Présidente : Madame Mélanie BREMENT, demeurant 3 rue Jules Enfroy, 10000 TROYES. La société sera immatriculée au RCS de TROYES.

Pour avis, la Présidente

MAITRE MARION ROBERGE-LIMA,
NOTAIRE A TROYES (AUBE),
2 RUE DE LA MADELEINE.

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître Marion ROBERGE-LIMA , notaire, membre de la société « Marion ROBERGE-LIMA, notaire, associée d'une société d'exercice libéral a responsabilité limitée titulaire d'un office notarial » dont le siège est à TROYES (Aube) 2 rue de la Madeleine , le 4 novembre 2024, enregistré au SPFE DE l'AUBE le 25 novembre 2024 sous le numéro 2024 N 01425, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
La raison d'être de la société est de favoriser des actions en commun basées sur la réalisation de l'objet social en se dotant des moyens nécessaires à leur accomplissement. Il s'agit d'assurer la pérennité de celle-ci à travers ces actions, ainsi qu'un rôle social pour ses tiers intervenants et sociopatrimonial pour ses membres, dans le respect de l'éthique économique et environnementale.
La dénomination sociale est : FAMILIA.
Le siège social est fixé à : TROYES (10000), 16 rue Jean Berthelin.
La société est constituée pour une durée de 99 années
Le capital social est fixé à la somme de : MILLE DEUX CENTS EUROS (1 200,00 EUR).
Les apports sont MILLE DEUX CENTS EUROS (1 200,00 EUR) en numéraire.
Les parts sont librement cessibles au profit d'un ou plusieurs associés ou au profit du ou des conjoints d'eux, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Les gérants de la société sont : Monsieur David Willy FLOIRAS, opérateur logistique, demeurant à TROYES (10000) 16 rue Jean Berthelin. Né à TROYES (10000) le 24 mai 1981. Célibataire. Non lié par un pacte civil de solidarité. Madame Floriane Réjane Odette Ginette PIERRET, Employée de banque, demeurant à TROYES (10000) 16 rue Jean Berthelin. Née à TROYES (10000) le 24 mai 1987. Célibataire. Non liée par un pacte civil de solidarité. De nationalité française. Résidente au sens de la réglementation fiscale. Monsieur Corentin Ponziano Jean-Marie PIERRET, technicien EDF, demeurant à TROYES (10000) 36 rue Jean Berthelin. Né à TROYES (10000) le 15 novembre 1993. Célibataire. Non lié par un pacte civil de solidarité.e. Madame Vanessa Martine Annie MEREAUX, gestionnaire sinistre, demeurant à TROYES (10000) 36 rue Jean Berthelin. Née à TROYES (10000) le 14 février 1993. Célibataire.
La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de TROYES.

Pour avis.
Me Marion ROBERGE-LIMA, notaire à TROYES (10000), 2 rue de la Madeleine

---

Avis de constitution

Aux termes d'un acte SSP en date à EAUX PUISEAUX du 29/11/2024, il a été constitué une société :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : MAJIN
Siège social : 39 grande rue 10130 EAUX PUISEAUX
Objet social : L'acquisition, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles et de tous biens et droits immobiliers, de tous droits et biens pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de TROYES
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales
Gérant : M. Maximilian DERIVAULT, demeurant 39 grande rue 10130 EAUX PUISEAUX.

Pour avis, La Gérance

MAITRE MARION ROBERGE-LIMA,
NOTAIRE A TROYES (AUBE),
2 RUE DE LA MADELEINE.

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître Marion ROBERGE-LIMA , notaire, membre de la société « Marion ROBERGE-LIMA, notaire, associée d'une société d'exercice libéral a responsabilité limitée titulaire d'un office notarial » dont le siège est à TROYES (Aube) 2 rue de la Madeleine , le 9 novembre 2024, enregistré au SPFE DE l'AUBE le 25 novembre 2024 sous le numéro 2024 N 01445, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
La raison d'être de la société est familiale, en conséquence son objectif est d'assurer la détention d'un patrimoine immobilier, tant existant qu'à venir, puis de faciliter sa transmission à ses membres, dans le respect de l'éthique économique et environnementale.
La dénomination sociale est : CARM.
Le siège social est fixé à : SAINT-ANDRE-LES-VERGERS (10120), 13 rue Edgar Quinet.
La société est constituée pour une durée de 99 années
Le capital social est fixé à la somme de : NEUF CENTS EUROS (900,00 EUR) .
Les apports sont NEUF CENTS EUROS (900.00 EUR) en numéraire.
Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit de l'ascendant ou du descendant d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Le gérant est Madame Dominique PATUEL, susnommée demeurant à TROYES (10000) 9Bis G rue Edmé Boursault.
La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de TROYES.

Pour avis,
Me Marion ROBERGE-LIMA, notaire à Troyes (10000) 2 rue de la Madeleine

---

IMAUBYONNE
Société civile immobilière
au capital de 100 euros
Siège social : 19 route de la Borde,
10130 MAROLLES SOUS LIGNIERES

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée, signé électroniquement, en date du 27/11/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière,
Dénomination sociale : « IMAUBYONNE »,
Siège social : 19 route de la Borde, 10130 MAROLLES SOUS LIGNIERES,
Objet social : L'acquisition, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles et de tous biens et droits immobiliers, de tous droits et biens pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,
Capital social : 100,00 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.
Gérance : Monsieur Sébastien DAVIRAY, né le 27 juin 1999 à AUXERRE (89), demeurant 10 les Masselins 89116 PRECY SUR VRIN ;
Monsieur Mathis FENARD, né le 24 mars 1999 à TROYES (10), demeurant 19 Route de la Borde 10130 MAROLLES SOUS LIGNIERES.
Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément des associés représentant au moins les deux tiers du capital social, pour toute cession de parts sociales y compris pour les cessions de droits démembrés de parts sociales. Les cessions aux associés sont dispensées d'agrément.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de TROYES.

Pour avis La Gérance

Changement
De régime matrimonial
Information préalable
(article 1397 al 3 du c.civ.)

Suivant acte reçu par Maître Lucie DOBLER-LEDOT notaire associée membre de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée "Marie-Anne MORANT-BROT et Lucie DOBLER-LEDOT notaires associées" titulaire d'un office notarial dont le siège est à BOUILLY (Aube), 4 rue du Pressoir, ayant pour numéro CRPCEN 10014, le VINGT HUIT NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT QUATRE Monsieur Frédéric Johnn VERNANCHET et Madame Karine Elisabeth ROUX, demeurant ensemble à LAINES AUX BOIS (Aube) 37 Grande Rue mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la mairie de LAINES AUX BOIS (Aube) le 7 juillet 2001, ont procédé à un aménagement de leur régime matrimonial avec apport à la communauté du bien propre à l'époux sis à LAINES AUX BOIS (Aube) 37 Grande Rue et extinction des causes de récompense afférent audit bien.
Les oppositions pourront être faîtes dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandé avec demande d'avis de réception ou par acte de commissaire de justice à Maître Lucie DOBLER-LEDOT où il est fait élection de domicile.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal judiciaire.

Pour avis.

MEMOIRE

FERROUIL-MONTJAUX LOUISE

L'ADIRP et la Fédération de l'Aube du PCF ont honoré Louise et Jules Ferrouil le 17 novembre à Saint-André-les-Vergers.

Louise FERROUIL-MONTJAUX est une militante communiste, née à Millau, morte en déportation à Mauthausen, le 17 mars 1945.

Louise Juliette, Maria, Noëlie MONTJAUX est née le 12 janvier 1892 à Millau (Aveyron), de Montjaux Paul, maçon et de Verdier Marie, sans profession. Louise et Jules Ferrouil étaient maraîchers 72, avenue Wilson à Saint-André-les-Vergers. Ils s'étaient mariés à Millau (Aveyron), le 21 septembre 1918.

Louise milita au Parti communiste français dès 1930 au niveau départemental, apparaissant au bureau des meetings, présidant un comité de grève du 1er Mai, représentant ainsi une commission de femmes syndiquées. Elle intervint à ce titre, en tant que déléguée, au IIIe Congrès de l'Union régionale de la CGTU. Au nom de cette Union régionale, elle prit la parole encore le 1er Mai 1931 à Pâlis, en compagnie de Rose Dumay. Elle fut exclue du PCF en 1936. *La Dépêche de l'Aube* du 25 janvier 1936 l'accuse de *« bavardages inconsistants. »* Le rayon de Troyes l'avait exclue en décembre 1935. À cette époque la dissidence du maire René Plard (1888-1945) divise les communistes. Bien qu'exclue, Louise continue à militer. Elle créa avec Alice Corpel-Cuvilliers un Comité féminin pour la Paix à Saint-André-les-Vergers qui eut une certaine activité.

Après l'interdiction du Parti communiste en 1939, Louise et Jules Ferrouil demandèrent à participer à sa reconstitution. Ils s'engagèrent près d'Alice Cuvilliers et voulurent *« être utilisés à n'importe quelle tâche »*. Leur premier travail fut l'entrepôt de matériel, l'hébergement des illégaux et la tenue de réunions du fait que leur maison possédait deux issues. Dès mai 1941, ils étaient engagés dans la constitution du Front National de la Résistance. Une descente de la police française eut lieu chez eux en février 1942, alors qu'ils hébergeaient Charles Grosperrin, un dirigeant interrégional de la Résistance communiste. Celui-ci y avait organisé une réunion clandestine à laquelle participait aussi Louise Gandon. Des échanges de coups de feu eurent lieu. Grosperrin, bien que blessé à la cuisse, réussit à s'échapper. La perquisition qui avait eu lieu chez les Ferrouil, permit à la police de récupérer du matériel de propagande caché dans leur propriété. Tandis que son mari était condamné à mort et fusillé le 19 avril 42 à Montchaud (commune de Montgueux), Louise fut condamnée à 30 ans de travaux forcés. Elle fut incarcérée à Troyes et déportée à Ravensbrück le 24 janvier 1945 puis à Mauthausen (Autriche) où elle mourut de la dysenterie, le 17 mars 1945.

Jean Lefèvre

La Dépêche de l'Aube
www.ladepechedelaube.org

Société nouvelle La Dépêche de l'Aube 22ter, av. Anatole-France 10000 - TROYES Tél.: 03 25 73 32 82 - Fax: 03 25 73 84 13 - Mail : ladepechedelaube@wanadoo.fr - SARL au capital de 300 €. Durée : 99 ans - Gérant-directeur de la publication : Jean LEFEVRE - Associés à parts égales : Jean Lefèvre, Anna Zajac, Hugues Petitjean, Pierre Mathieu, Geneviève Delabruyère - Inscription Commission Paritaire n° 1025 C 87550 - Abonnements : 1 an = 20 €- Régie, publicité, petites annonces : La Dépêche de l'Aube - Imprimerie LA DEPÊCHE DE L'AUBE 22ter, av. Anatole-France 10000 - TROYES.